



AVIS AUX PARENTS

ADMISSION DES NOUVEAUX ÉLÈVES AU PRÉSCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2019-2020
(pour tous les nouveaux élèves qui auront 5 ans au 30 septembre 2019)

QUAND : 21, 22 et 23 janvier 2019
(Aucune demande ne sera reçue avant ces dates)

OÙ : À l'école du secteur de résidence de l'enfant.
En consultant le site Internet de la Commission scolaire, vous pouvez identifier votre école.
(<http://cartes.cspo.qc.ca>)

DOCUMENTS EXIGÉS :

- **Pour l'enfant né au Québec : CERTIFICAT DE NAISSANCE GRAND FORMAT** (original, incluant les noms et prénoms des parents – vous pouvez vous le procurer sur le site : www.etatcivil.gouv.qc.ca)
- **Pour l'enfant né en Ontario : CERTIFICAT DE NAISSANCE, VERSION INTÉGRALE** (original, incluant les noms et prénoms des parents - vous pouvez vous le procurer sur le site : <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-ou-remplacer-un-certificat-de-naissance-de-lontario>)
- **Pour l'enfant né au Canada (ailleurs qu'au Québec ou en Ontario) : CERTIFICAT DE NAISSANCE DE LA PROVINCE OU DU TERRITOIRE VISÉ**, (original, incluant les noms et prénoms des parents).
- **Pour l'enfant né hors Canada :** Preuve de filiation entre les parents et l'enfant (ex. certificat de naissance traduit en français ou en anglais).

Et

- **Une preuve de résidence** (facture d'un service public : Hydro-Québec, Gazifère, Bell, etc.) sur le territoire de la Commission scolaire.

NOTE IMPORTANTE :

Si le dossier n'est pas complet, l'élève ne sera pas admis et ne pourra fréquenter l'école tant et aussi longtemps que le dossier demeurera incomplet.

Pour information : Service de l'organisation scolaire et du transport
819-771-4548, poste 864-700

Un message plus complet paraîtra en janvier.

La secrétaire générale,
Caroline Sauvé